

## ARRETE

### Interdiction de circulation et de stationnement Rue des Tanneries

Le Maire d'OUZOUEUR SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la SA GAILLARD sise ZI, 43 Route de Venon, 45250 OUZOUEUR SUR TREZEE, pour des travaux d'évacuation de terre par-dessus le mur, à l'aide d'une pelle mécanique sur la voirie au niveau du 14 rue des Tanneries,

Vu la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N° 57/26

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement de tous véhicules (sauf les véhicules d'urgence) seront interdits Rue des Tanneries, à partir du carrefour de la Rue de la Poste jusqu'à l'intersection avec la Rue Grande, à compter du 26 mai 2026, jusqu'au 28 mai 2026.

Des panneaux réglementaires seront installés par l'Entreprise GAILLARD au droit et à proximité des travaux.

**ARTICLE 2** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUEUR SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- au service du SMICTOM
- aux services de la poste
- à la SA GAILLARD

*Fait à OUZOUEUR SUR TREZEE, le 22 mai 2026*

*Le Maire,  
Francine MOLINET*

